

Interpellation présentée par le député:

M. Christian Brunier

Date de dépôt: 10 mars 2004

Interpellation urgente écrite

Transparence sur le résultat des comptes 2003 de l'Etat

Depuis 2001, la droite détient, dans le canton de Genève, tant la majorité parlementaire que la majorité gouvernementale. Pourtant, elle refuse d'assumer toute responsabilité quant au résultat des comptes 2003 et est incapable de se mettre d'accord sur un budget 2004, mettant ainsi en péril une gestion saine de l'Etat.

A travers la presse, l'opinion publique a appris que les comptes 2003 allaient dégager une perte de l'ordre de CHF. 500'000'000.-, montant étant basé largement, voire totalement, sur des estimations, puisque peu ou pas de déclarations 2003 ont été traitées.

Dans ce climat de déresponsabilisation totale, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- Comment le Conseil d'Etat explique-t-il les mauvais résultats 2003 présumés de l'Etat de Genève ?
- Le Département des Finances a-t-il accordé, en 2003, des déductions exceptionnelles à des personnes morales, et si oui pour quel montant ?
- Quelle est l'évolution des forfaits fiscaux depuis 2003 ?
- Durant l'année 2003, le Département des Finances a-t-il effectué des estimés des comptes 2003 ? Et si oui, pourquoi n'a-t-il pas informé le parlement sur la dérive des résultats et pourquoi n'a-t-il pas adopté, dans ce contexte particulier, des mesures exceptionnelles pour contenir le déficit ?

- Quel est précisément l'impact négatif, sur les comptes 2003, des pertes de recettes fiscales occasionnées par les lois proposées, dernièrement par la majorité de droite et ses amis de l'UDC, accordant particulièrement des déductions très fortes aux plus nantis de la République ?
- Expérience faite, considérez-vous que les diminutions d'impôts ont généré davantage de recettes que de pertes, les initiateurs de ces cadeaux fiscaux ayant prétendu que ceux-ci allaient générer une forte stimulation économique ?
- Par rapport au budget, les charges ont-elles augmenté et, si oui, dans quelle ampleur et pour quelles raisons ?
- Confirmez-vous que l'Administration Fiscale Cantonale (AFC) n'a pas encore terminé les taxations 2001, notamment un certain nombre concernant de gros contribuables ?

Par avance, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre avec précision à ces interrogations que la plupart des citoyennes et citoyens de Genève se posent avec raison.